

09/2021



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 29
Nombre de votants : 34
Date de convocation : 12 Février 2021

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **18 FEVRIER**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspès, dûment convoqué, s'est réuni à 16h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT AVEC
VILLE DE THUIR : CONCESSION
D'AMENAGEMENT MULTIACCUEIL/ALSH**

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspès) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, PEREZ, MON, MALHERBE CAZENOVE, (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - LELAURAIN (Villemolaque).

Certifiée exécutoire à la date
de transmission aux services
préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Procurations :

R.BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
P.GERICAULT (Oms) à G.CHINAUD
F.JEAN (Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO
B.BATARD (Thuir) R.PEREZ
J.PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) à S.CAZENOVE

Absents:

A.BOURRAT, S.ADROGUER-CASASAYAS, S.RAYNAL (Thuir)
C.QUINTA (Trouillas)
Y.BARBE (Villemolaque)

Madame Françoise BOUFFIL est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 27 Novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

09/2021

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA VILLE DE THUIR : CONCESSION
D'AMENAGEMENT POUR PROJET URBAIN INTEGRE MULTIACCUEIL ET ALSH MATERNEL**

VU le Code général des collectivités territoriales
VU l'article L.3112-1 du Code de la Commande publique
VU les statuts de la ville de Thuir
VU la compétence petite enfance de la Communauté de Communes des Aspres,

CONSIDERANT que la Ville de THUIR, bourg-centre des Aspres, dans le cadre de son projet de requalification du secteur des Albères, met en œuvre un Projet Urbain intégré prévoyant la construction d'équipements sur l'emplacement actuel du multiaccueil et de l'ALSH maternel, dont la Communauté a la charge ;

CONSIDERANT la nécessité pour ce faire, de déplacer et reconstruire le multi accueil Claudine Touxagas et l'Accueil de loisirs Maternel ;

CONSIDERANT que ces deux équipements relèvent de la compétence communautaire,

La Communauté de Communes étant impactée par les aménagements à réaliser, et afin de lancer conjointement la consultation pour la concession d'aménagement, et de prendre part à toute décision relative à la désignation du candidat à retenir,

Le Président **PROPOSE** de constituer avec la Ville de THUIR, un groupement de commande dans le cadre de la consultation à venir, précisant que la Ville de THUIR en sera le coordonnateur.

Le Conseil est appelé à approuver l'adhésion de la Communauté au groupement ainsi défini avec la Ville de THUIR, et autoriser le 1^{er} Vice-Président délégué à signer la convention définitive à intervenir, dont le projet a été communiqué aux conseillers avant séance.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir valablement délibéré
A l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés

APPROUVE l'adhésion de la Communauté au groupement ainsi défini avec la Ville de THUIR,

APPROUVE le projet de convention de groupement tel qu'annexé

AUTORISE le 1^{er} Vice-Président délégué à signer la convention définitive à intervenir avec la Ville de THUIR.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président
OLIVE

